



**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix**

267, Notre-Dame  
Notre-Dame-de-la-Paix  
Québec J0V 1P0  
Tél. : 819-522-6610

**AVIS PUBLIC**  
**Projet de Règlement numéro 1038**

**RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 18 janvier 2022, un avis de motion a été donné que le Règlement numéro 1038 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix et remplaçant le Règlement numéro 1010 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés adopté le 6 septembre 2016 – sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil, et un 1<sup>er</sup> Projet de Règlement a été adopté à cet effet;

**Résumé du Projet de Règlement**

Le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique.

Il instaure également des règles de comportement qui doivent guider la conduite des employés municipaux, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- Les obligations générales
- L'assiduité, l'efficacité et l'efficience au travail
- Les conflits d'intérêts
- Les avantages
- La discrétion et la confidentialité
- L'utilisation des ressources de la Municipalité
- Le respect des personnes
- L'obligation de loyauté
- La sobriété
- Les obligations suite à la fin d'emploi

Le Code prévoit finalement les sanctions et les mesures de contrôle en cas de manquement.

Ce Règlement numéro 1038 sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du Conseil du mardi 1<sup>er</sup> février 2022 qui se tiendra à 18 h 30 en visioconférence, à moins que les règles sanitaires ne soient modifiées et permettent la présence du public;

Le projet de Règlement est disponible sur notre site Web et sur demande par courriel à : [dq@ndlapaix.ca](mailto:dq@ndlapaix.ca).

DONNÉ Notre-Dame-de-la-Paix., ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

  
Chantal Delisle, Directrice générale et  
Greffière-trésorière